

Multinationales contre démocratie

Une pétition européenne recueillant 3,2 millions de signatures, 250 000 personnes dans la rue le 10 octobre à Berlin... l'opposition aux projets de traités de libre-échange (TAFTA et CETA) entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) prend de l'ampleur.

Depuis 2013, alors que les négociations pour le grand marché transatlantique (dit TAFTA ou TTIP) s'engageaient dans le plus grand secret, les mobilisations citoyennes, syndicales et politiques se sont multipliées : conférences et débats, collectivités se déclarant en « zone hors TAFTA », interpellations directes de députés européens, etc. Elles ont permis une expression très largement négative lors de la consultation publique lancée par la Commission en mars 2014 et elles ont freiné les négociations. Mais il faut aller plus loin et faire en sorte que le TAFTA ne voit pas le jour et que l'accord déjà signé il y a un an avec le Canada (CETA) ne soit pas ratifié. Ces deux accords ont des caractéristiques communes avec le partenariat transpacifique (TPP) qui vient d'être signé entre les États-Unis et onze autres pays.

Des accords d'une dimension inédite

Ils ne portent pas uniquement sur l'abaissement des rares droits de douane qui existent encore (tout à fait légitimes dans certains cas). Ils visent une harmonisation – à la baisse – des normes sociales, techniques, sanitaires et environnementales. Celle-ci se ferait pour l'essentiel par l'action de « juridictions » privées qui permettent aux firmes multinationales d'attaquer les États dès lors qu'une décision politique réduit leurs espoirs de profits. Ce système d'exception existe déjà, et les recours contre les gouvernements augmentent de manière exponentielle (plus de 400 par an depuis 2012). À titre d'exemple, l'Allemagne a été attaquée pour avoir voulu fermer des centrales nucléaires dangereuses, l'Australie pour sa lutte contre le tabagisme, l'Égypte pour avoir voulu augmenter le salaire minimum, le Canada pour avoir renforcé sa législation environnementale. La signature et la ratification de ces accords (TAFTA et CETA) pourraient stopper net le mouvement de remunicipalisation de la gestion de l'eau. Même si les États sortent parfois vainqueurs, l'énergie et l'argent dépensés ont un effet négatif sur les volontés gouvernementales.

Bafouant l'éthique, la morale et l'intérêt du plus grand nombre, les multinationales ont déjà réussi à gommer les frontières entre le licite et l'illicite dans la course au moins-disant fiscal et social afin d'augmenter leurs profits. Ces traités leur donnent encore plus de pouvoirs contre la possibilité même du bien-être des populations du monde, avec notamment la possibilité nouvelle d'attaquer les États dès



lors que leurs « attentes légitimes » seraient contrariées en matière d'investissement... Les réglementations concernant l'extraction des énergies fossiles sont clairement visées.

Services publics en ligne de mire

Ces accords sont aussi une arme de destruction massive contre les services publics et toutes les activités qui échappent encore au moins en partie à la logique financière et commerciale. Jusqu'à présent, les accords commerciaux précisaient explicitement la liste des activités qui devaient être soumises à la concurrence, et pour lesquels les financements publics devaient soit disparaître soient être attribués par appel d'offres.

Désormais, la logique est inversée. Tout serait soumis à la concurrence, sauf une liste restreinte d'activités qui ne seraient pas déjà réalisées, au moins en partie, dans une logique commerciale. Pour un pays comme la France qui a historiquement organisé pour certaines missions un partage entre le public et le privé (santé ou éducation par exemple), la proposition est explosive. Enfin, cette définition *a priori* du domaine du public entrave toute possibilité d'étendre les services publics à la satisfaction de nouveaux besoins. Comment en effet exclure aujourd'hui du champ de la concurrence une activité dont on ne perçoit pas encore l'enjeu collectif ?

Il est donc essentiel de poursuivre et d'amplifier les mobilisations pour préserver l'intérêt général et étendre l'intervention publique contre les logiques des institutions privées. ■ Hervé Moreau

QUELQUES ACRONYMES DU LIBRE-ÉCHANGE

États-Unis-Union européenne, quatre noms pour un même projet : TAFTA : Transatlantic Free Trade Agreement, PTCI : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, TTIP : Transatlantic Trade and Investment Partnership, ou encore Grand Marché Transatlantique. Union européenne-Canada : le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) est aussi appelé AECG (Accord Économique et Commercial Global). Le TPP (Trans-Pacific Partnership) est l'accord de libre-échange entre les États-Unis et onze pays de la zone pacifique (excluant la Chine).